



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, le SEIZE du mois de DECEMBRE à VINGT HEURES à TRELAZE.

Au vu de la dégradation de la situation sanitaire, et dans le respect des règles en vigueur, la séance s'est tenue en visioconférence, via l'outil « zoom », sous la présidence de Monsieur Goua, Maire.

Le Conseil Municipal de TRELAZE, dûment convoqué par écrit par Monsieur le Maire suivant convocation individuelle transmise par mail, en date du 10 décembre 2020.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 33.

MEMBRES PRESENTS : **Marc GOUA** – Maire,
Magali HEURTIN – Cendrine DEVERRE – Véronique PINEAU - François STEINEBACH
– Amine KARIM – Lamine NAHAM – Chantal JEOFFROY – Izzet ALBAYRAK – Marie-
Hélène PETIT – Sylvie COULOT — Gulten CIKCIKOGLU - Florence BERTHO – Samira
SFAIHI - Salah MOUMNI – Frédéric CHAMARD - Christophe BOUJON – Sébastien
BOUSSION – Mathilde HOUSSET-WEBER - Ali ESSARROKH - Cindy DELANOE –
Alain PANTAIS - Elise MAURY – Ali AMINE – Lydie JACQUET – Boris BATTAIS - Gilles
ERNOULT - Mylène CANEVET – Jean-François GARCIA – Ghislaine THEPIN – Claude
CADOT - formant la majorité des membres en exercice.

MEMBRE(S) EXCUSE(S) :

MEMBRE(S) ABSENT(S) : Françoise FRAMERY

MEMBRE(S) DEMISSIONNAIRE(S) :

DEPOT(S) DE POUVOIR(S) :

Ozkan ERTURK, absent a donné pouvoir à Lamine NAHAM, pour voter en son nom,

ELECTION DU SECRETAIRE

Cindy DELANOE ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions.

La convocation du Conseil et l'extrait du compte-rendu ont été affichés à la porte de la Mairie respectivement les 10 et 17 décembre 2020, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et R.121-9 du Code des Communes.

Objet : BUDGET VILLE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : M. Lamine NAHAM – Adjoint au Maire

Considérant les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant la teneur du débat, portant sur les orientations budgétaires, qui s'est déroulé lors de la séance du conseil municipal du 23 novembre 2020,

Considérant le projet du budget primitif de l'exercice 2021 du budget principal de la Ville soumis au vote par chapitre,

Considérant le budget primitif 2021 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Section de Fonctionnement	17 441 846 €	17 441 846 €
Section d'investissement	6 362 601 €	6 362 601 €
Budget Total	23 804 447 €	23 804 447 €

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- **DE VOTER** par chapitre, le budget principal 2021 équilibré en dépenses et en recettes de la section de fonctionnement pour un montant de 17 441 846 € et en dépenses et recettes de la section d'investissement pour un montant de 6 362 601 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL ADOPTE AVEC 6 VOIX CONTRE (Boris Battais, Gilles Ernout, Mylène Canevet, Jean-François Garcia, Ghislaine Thépin, Claude Cadot)

Accusé de réception en préfecture
049-214903536-20201216-DCM2020DEC07-DE
Date de télétransmission : 21/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020



Certifié exact
Le Maire - Marc GOUA

